



**COMPTE RENDU DU  
BUREAU COMMUNAUTAIRE  
du 13 janvier 2022**

-----

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le Jeudi 13 janvier 2022, à 9 heures 30, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville de Bourges, en présentiel et en visioconférence, sur convocation préalable de Mme Irène FELIX, Présidente, adressée le 7 janvier 2022 et affichée le 7 janvier 2022. La séance est présidée par Mme Irène FELIX.

**Présents** : Irène FELIX, Yann GALUT, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOUIN, Gérard SANTOSUOSSO, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMAY, Bruno FOUCHET, Stéphane GARCIA, Denis POYET, Evelyne SEGUIN, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT

**Excusés** : Yvon BEUCHON, Daniel GRAVELET, Stéphane HAMELIN

**Absents** : Patrick BARNIER, Corinne LEFEBVRE, Alain MAZE, Christine CHEZE-DHO

**Administration :**

Mme Alexandra CHOCHOY  
Mme Patricia GODET  
M. David VIGOUROUX  
M. Christophe BERNARD  
M. Pierre-Alexandre COUF  
M. Gilles METTI  
M. Christophe MATHO  
Mme Hélène ROUSSEAU  
Mme Annick GRELAT

Directrice Générale des Services,  
Directrice Générale Adjointe,  
Directeur Général Adjoint,  
Directeur Général Adjoint,  
Directeur Général Adjoint,  
Directeur des Finances,  
Secrétaire Général et Conseiller de la Présidente,  
Coordinatrice des services de la Présidence,  
Responsable du Service des Assemblées.

M. Stéphane GARCIA est désigné secrétaire de séance.

Mme la Présidente ouvre la séance à 9 heures 35. Elle procède à l'appel des Vices-Présidents et des Membres du Bureau, présents dans la salle et en visioconférence.

<b>Approbation du compte rendu du Bureau Communautaire du 16 décembre 2021</b>
--

**Rapporteur** : Mme Irène FELIX

Les membres du Bureau Communautaire approuvent le compte rendu à l'unanimité.

**1. Développement de l'Enseignement Supérieur et de la Formation - Convention pour le versement d'une subvention au Groupement d'Établissements d'Enseignement du Cher (Forum Départemental de l'Orientation)**

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Mme Irène FELIX, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver le versement d'une subvention de 5 500 € à l'association GEEC, sous réserve de la signature de la convention relative à la subvention accordée à l'association Groupement des Établissements d'Enseignement du Cher ;
- d'approuver la convention relative à la subvention accordée à l'association GEEC ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention relative à la subvention accordée à l'association GEEC et tout document se rapportant à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance à 9 heures 40.

Fait à Bourges, le 17 JAN. 2022



La Présidente,

Irène FELIX

*Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'Etat et de leur publication ou de leur notification.*